

COMMUNE DE
MOYEUVRE - GRANDE

Communes de
AMNEVILLE (Annexe de Malancourt) - CLOUANGE
ROMBAS - ROSSELANGE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MINIER

ELABORATION

PRESCRIPTION A.P. du 17 octobre 2006

ENQUETE PUBLIQUE du 05 juin au 04 juillet 2013

APPROBATION A.P. du 07 mars 2014

MODIFICATION

PRESCRIPTION A.P. du 24 août 2015

Vu pour être annexé à l'arrêté 2016-DDT-SRECCU/PR-8 du 4 avril 2016 (4/7)

APPROBATION A.I

LE PREFET,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire général,
Alain CARTON

COMMUNE DE
MONTAIS - LA-MONTAGNE

COMMUNE DE
PIERREVILLERS

COMMUNE DE
MARANGE - SILVANGE

COMMUNE DE
RONCOURT

LEGENDE	
R1	ZONE ROUGE - Fontis non expertisé - Fontis fort non surveillé / Effondrement / Eboulement / Puits → INCONSTRUCTIBLE
R2	ZONE ROUGE - Affaissements progressifs → INCONSTRUCTIBLE (sauf évolution du bâti existant)
R3	ZONE ROUGE - Fontis expertisé aléas faible, moyen, fort avec surveillance → INCONSTRUCTIBLE (sauf évolution du bâti existant)
J	ZONE JAUNE - Mouvements résiduels → CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS
	Limite de zone